

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

850/2025

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Règlementaires
Règlementations circulation Chemin d'accès au Gymnase Le Portique – Avenue de Villefranche

Abrogation de l'arrêté n° 157/2025 du 11/03/2025

Vu la loi n° 82 – 213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements, et des Régions ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n° 157/2025 du 11/03/2025 portant sur la règlementations circulation Chemin d'accès au Gymnase Le Portique – Avenue de Villefranche ;

Considérant qu'au vu des travaux du Lidl effectués, il y a lieu d'abroger l'arrêté n°157/2025 du 11/03/2025 ;

- A R R E T E -

Article 1 : L'arrêté n°157/2025 en date du 11/03/2025, concernant la règlementations circulation Chemin d'accès au Gymnase Le Portique, Avenue de Villefranche, est abrogé à compter de la publication de ce présent arrêté ;

Article 2 : La règlementations circulation Chemin d'accès au Gymnase Le Portique, Avenue de Villefranche prendra fin à compter de la publication de ce présent arrêté, suite à la réalisation des travaux ;

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A ROMORANTIN-LANTHENAY, le 29 décembre 2025

Le Maire, Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte	06 JAN. 2026
Publié ou notifié le	

Date de mise en ligne sur le site internet 09 JAN. 2026

Par délégation du Maire,

L'Adjoint,



Philippe SEGUIN